



Herrikoa

Le capital solidaire
Lana Herrian

Projet d'augmentation de capital

Novembre 2015

1 Renseignements concernant la société

1.1 Historique



Herrikoa, nom basque qui signifie «ce qui provient du pays ou du peuple», illustre parfaitement le caractère solidaire de la raison d'être de la société : contribuer activement au développement économique durable et à la création d'emplois en Pays Basque en s'appuyant sur l'épargne populaire locale.

En 1979, à une époque où le chômage est particulièrement élevé dans un Pays Basque faiblement industrialisé, de jeunes entrepreneurs se mobilisent avec la volonté de rompre avec le fatalisme ambiant et d'amorcer une dynamique collective en faveur de la création d'entreprises.

Pour cela il leur faut convaincre les habitants de mettre en commun une partie de leur épargne pour l'investir dans des projets locaux créateurs d'emplois, car paradoxalement le taux d'épargne y est un des plus forts de l'hexagone.

Le pari est audacieux mais après trente réunions publiques, la première campagne de souscription lancée sous le slogan **«Pour être sûrs de notre avenir, le mieux, c'est d'essayer de le construire nous-mêmes»**, trouve écho auprès de 700 personnes qui apportent près de 2,5 Millions de francs (381 K€), donnant ainsi naissance à la société de capital-investissement de proximité Herrikoa en novembre 1980.

Constituée sous la forme de société anonyme, Herrikoa a adopté en décembre 2013 le statut de société en commandite par actions à capital variable.

L'originalité de cette forme juridique est de dissocier le pouvoir de gestion de la détention du capital, ce qui empêche toute dérive liée à la concentration du capital.

C'est pourquoi la société comprend deux catégories distinctes d'associés :

- Des commanditaires qui ont la qualité d'actionnaires. Apporteurs de capital, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport,
- Un commandité, la SAS HERKIDE, composée des fondateurs de Herrikoa et d'entités représentatives de l'économie sociale et solidaire en Pays Basque. Indéfiniment responsable des dettes de la société, il est le garant de ses valeurs et du bon usage du capital.

En octobre 2009, l'Etat a attribué à Herrikoa l'agrément «entreprise solidaire», en raison de pratiques solidaires dans sa gestion et de son mode de gouvernance. Cet agrément a été renouvelé le 24 avril 2012 jusqu'au 25 décembre 2016.

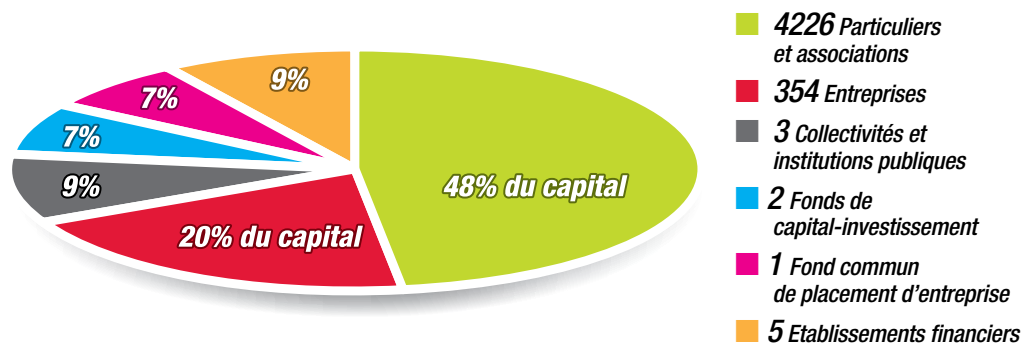
La société bénéficie également du label «FINANSOL» depuis 2009. Ce label est la reconnaissance par un organe extérieur et indépendant de la bonne utilisation de l'épargne solidaire confiée à Herrikoa.

1.2 Composition du capital

Suite à plusieurs augmentations de capital réalisées au cours de ses 35 ans d'existence, le capital social de la société s'élève à ce jour à 4.053 K€. Il est la propriété de 4590 actionnaires, en très grande majorité des particuliers auxquels s'ajoutent le Conseil Régional d'Aquitaine, la CCI de Bayonne-Pays Basque, BPI France, des établissements financiers ainsi que de nombreuses entreprises et associations locales.

Toutes les actions composant le capital social sont de forme nominative et entièrement libérées.

Répartition du capital



Principaux actionnaires

Actionnaires	Nombres d'actions	% du capital
SOKOA SA	169 067	8,3%
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE	164 507	8,1%
FCPR NATIXIS SOLIDAIRE	148 000	7,3%
SOCODEN	84 088	4,1%
EZTEN Fondo de Capital Riesgo	74 726	3,7%
KUTXABANK	66 786	3,3%
Bpifrance Investissement	56 129	2,8%
BDE des Pays de l'Adour	45 520	2,2%
PG INVEST (CREDIT AGRICOLE)	39 616	2,0%
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE	38 633	1,9%
CREDIT COOPERATIF	26 984	1,3%
CCI BAYONNE - PAYS BASQUE	22 120	1,1%
AG2R AQUITAINE	10 080	0,5%
Ensemble	946 256	46,7%

1.3 Gouvernance et contrôle

La société est dirigée par Marie-Claire SALLABERRY depuis 2002.

Assistée de deux collaborateurs, elle est entourée de deux instances statutaires qui exercent leur mission bénévolement :

- Le conseil de surveillance, composé de 18 membres élus par et parmi les actionnaires, chargé de contrôler la gestion de la société et de veiller au respect de sa charte éthique,
- Le comité technique, collectif d'experts aux compétences variées, qui étudie et donne un avis consultatif pour tout projet de financement d'entreprise. Ses 12 membres sont nommés par le conseil de surveillance.

La société est également soumise au contrôle d'un commissaire aux comptes qui exerce sa mission dans les conditions prévues par la loi.

Herrikoa dispose d'une charte éthique et d'un code de déontologie formalisant les principes fondamentaux d'action et les règles de bonne conduite de ses membres.

2 Activité

2.1 Rappel de l'objet social

La société a pour objet :

- La contribution à la création et au développement d'entreprises sociétaires favorisant l'emploi au Pays Basque par la prise de participations, la souscription, l'acquisition, la cession d'actions, parts sociales et valeurs mobilières émises par lesdites sociétés industrielles, commerciales, artisanales ou de services,
- Le concours au renforcement des capitaux permanents desdites sociétés.

2.2 Conditions et formes d'intervention

La société apporte son soutien financier à toutes entreprises sociétaires, implantées en Pays Basque, quel que soit leur secteur d'activité et leur stade de vie (création, développement, renforcement de leur structure financière, transmission) sous réserve qu'elles :

- s'engagent à créer ou sauvegarder des emplois localement,
- présentent un projet économiquement et financièrement viable, condition nécessaire pour assurer la pérennité des activités et des emplois.

Herrikoa agit en partenaire des entreprises en participant prioritairement dans leur capital. Ces apports toujours minoritaires et limités dans le temps, sont complétés par des avances en compte courant, des souscriptions d'obligations convertibles en actions ou des titres participatifs. De plus, soucieuse de jouer un rôle de catalyseur, la société travaille en synergie avec les établissements financiers locaux.

Au-delà d'une certaine enveloppe d'investissement, Herrikoa privilégie le co-financement en coopération étroite avec les autres investisseurs régionaux : ACI, AQUI INVEST, EXPANSO CAPITAL et PG INVEST.

2.3 En synthèse

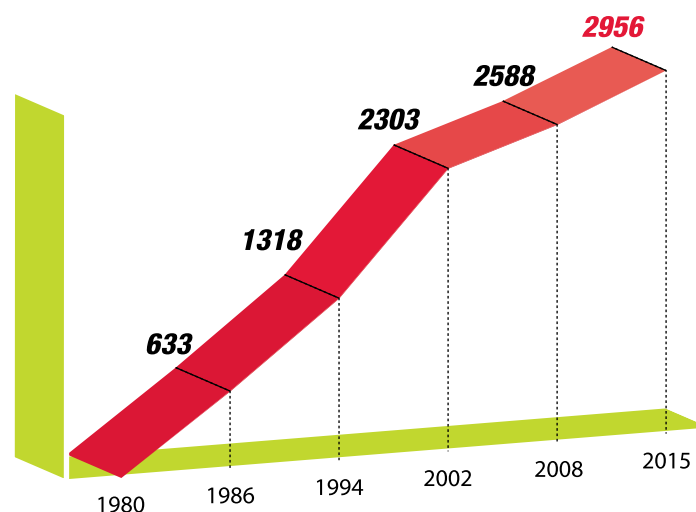
La philosophie de Herrikoa est depuis 35 ans celle d'un développement patient et progressif, travaillant volontairement sur un petit territoire, le Pays basque, soit un demi-département.

Depuis sa création, la société a soutenu 302 entreprises en leur apportant plus de 14,6 Millions d'euros de fonds propres, contribuant à la création et à la sauvegarde de 2956 emplois directs sur une population totale de 290.000 personnes.

Pionnier du capital-investissement solidaire en France, Herrikoa est aujourd'hui le premier partenaire en capital des PME du Pays Basque, preuve de l'efficacité de son modèle de mobilisation de l'épargne de proximité en faveur du développement local.

Actuellement, la société est présente dans 79 entreprises pour 4,5 Millions d'€ de capitaux investis.

Cumul des emplois



Dernières entreprises soutenues financièrement

ENTREPRISE	ACTIVITE
MX PRODUCTION	Fabrication de matériel nautique et aéronautique
GORA	Chaudronnerie de soudure et de mécanique
AIRTECH	Fabrication de tuyaux gainés et systèmes de ventilation.
ARRAINETIK	Transformation et commercialisation des produits de la mer
ONETIK	Fromagerie
EKO ETIK	Commerce de produits locaux par internet
MATSIYA	Développement de logiciels et progiciels de site internet
BIDALOT TECHNOLOGIES	Fabrication de pièces pour moteurs
LABORATOIRES DE BIARRITZ	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
EUSKAL SPORT	Communication et marketing du sport
LOISIRS & ORGANISATION	Agence de voyages
MARBRENERIE BERGEZ RETEGUI	Marbrerie
AGUERRIA	Transformation de canard et fabrication de plats cuisinés
PLAYGROUND	Conseil en communication et marketing
A2I	Bureau d'étude en ingénierie industrielle, maîtrise d'œuvre complète
PATATAM	Achat et vente de vêtements d'occasion sur internet

3 Informations financières

3.1 Evolution du bilan au cours des trois derniers exercices

Bilans simplifiés en euros

Bilans	30/06/15 12 mois	30/06/14 12 mois	30/06/13 12 mois
Bilan Actif	6 146 397	5 828 008	5 660 744
Actif immobilisé	4 384 894	4 185 383	3 900 067
dont immobilisations corporelles et incorporelles	111 659	115 980	130 422
dont immobilisations financières	4 273 235	4 069 403	3 769 645
Actif circulant	1 761 503	1 642 625	1 760 677
dont créances diverses	65 985	46 472	44 796
dont trésorerie	1 695 518	1 596 153	1 715 881
Bilan Passif	6 146 397	5 828 008	5 660 744
Capitaux propres	5 675 072	5 417 099	5 222 847
dont capital social	4 053 470	3 874 522	3 800 464
dont réserves et report à nouveau	1 605 482	1 448 940	1 390 221
dont résultat	16 120	93 637	32 162
Dettes	471 325	410 909	437 897
dont dettes financières	63 432	61 272	84 407
dont autres dettes	407 893	349 637	353 490

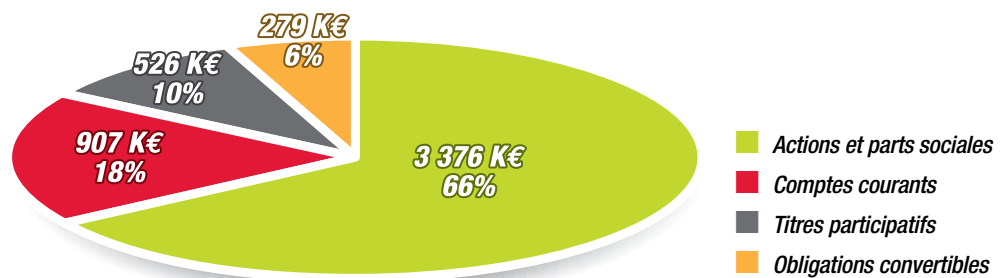
A – Notes sur le bilan actif au 30/06/2015

L'actif est composé de deux éléments majeurs :

- D'une part, les immobilisations financières qui, avec un montant total net de 4.273 K€, absorbent 70% des ressources financières de la société,
- Et, d'autre part, la trésorerie composée pour sa quasi-totalité de valeurs mobilières de placement et qui, avec un montant total de 1.696 K€, en représente 28 %.

L'ensemble des investissements liés à notre activité, totalisant 5.089 K€ en valeur brute, a augmenté de 9,6 %. Ils sont investis pour 66 % dans le capital des 79 entreprises qui composent notre portefeuille et 34% en quasi fonds propres. L'encours moyen investi par entreprise est de 56 K€.

Répartition du portefeuille



Le montant total des provisions pour dépréciation de l'ensemble de notre portefeuille s'élève à 816 K€, ce qui représente un taux de dépréciation de 16 %.

Au titre d'une convention « fonds propres » conclue avec Bpifrance Financement, Herrikoa bénéficie d'une garantie partielle sur ses investissements, lui permettant de limiter les risques liés à ses engagements financiers dans les entreprises financées.

B – Notes sur le bilan passif au 30/06/2015 :

- Les capitaux propres, qui constituent la principale source, représentent 92% des ressources financières de la société ;
- L'endettement, quasi nul, qui se limite à 8% du total du bilan, se compose de :
 - 63 K€ de comptes courants d'associés,
 - 408 K€ d'autres dettes dont d'avances sur indemnités.

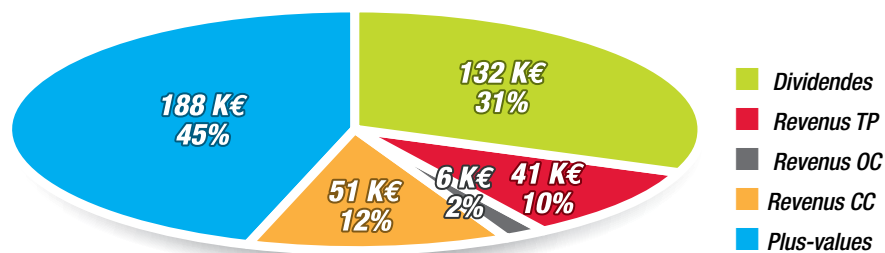
Il n'existe aucun engagement donné ni dettes garanties par des sûretés réelles.

3.2 Evolution du compte de résultat au cours des trois derniers exercices

Comptes de résultat simplifiés en euros

Compte de résultat	30/06/15 12 mois	30/06/14 12 mois	30/06/13 12 mois
1. Revenus du portefeuille	418 170	287 322	165 309
dont revenus courants	230 307	192 055	115 415
dont plus-values nettes sur opérations de cession	187 863	95 267	49 894
Provisions nettes pour dépréciation du portefeuille	-278 565	-56 939	-56 095
2. Gestion de trésorerie	28 168	30 513	38 587
3. Coûts nets de fonctionnement	-150 830	-167 258	-119 396
Divers exceptionnels	-823		2 424
Impôt sur les bénéfices			-1 333
Résultat net	16 120	93 637	32 162

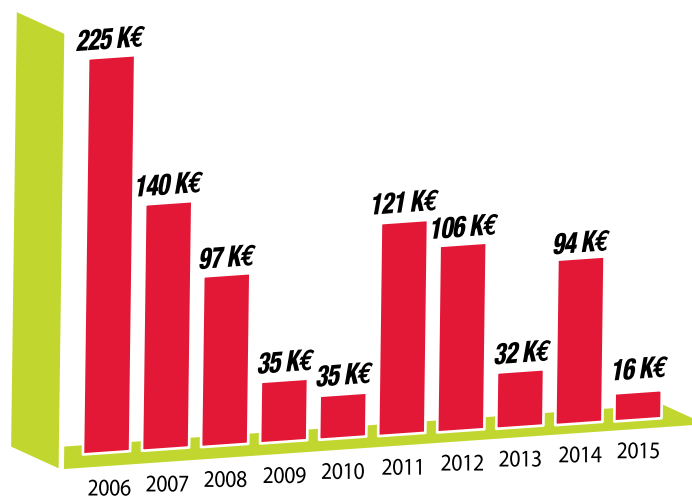
Répartition des revenus du portefeuille



Informations complémentaires sur les résultats de la société :

En dépit de la grave crise économique et financière de 2007 qui a affecté l'activité et les marges de l'ensemble des entreprises de son portefeuille, la société a continué à dégager des résultats annuels bénéficiaires, comme elle le fait, sans discontinuer depuis de très nombreuses années.

Résultats financiers des 10 dernières années



4 Evolution et perspectives d'avenir

4.1 Prévisions d'activité à 5 ans

Activité globale		2016	2017	2018	2019	2020
Investissements	Nombre	12	14	15	18	20
	Montant	1 100 K€	1 300 K€	1 500 K€	1 800 K€	2 000 K€
Cessions	Nombre	5	7	7	8	9
	Montant	359 K€	395 K€	415 K€	477 K€	525 K€
Remboursements/CC-OC-TP	Montant	405 K€	479 K€	552 K€	663 K€	736 K€
Flux financiers nets	Montant	-336 K€	-426 K€	-533 K€	-660 K€	-739 K€

Les perspectives d'activité à l'horizon des 5 prochaines années nous conduisent à anticiper une forte croissance du volume d'investissement grâce notamment à une augmentation de notre ticket d'intervention par entreprise qui doit nous permettre d'élargir notre champ d'activité à une catégorie d'entreprises de taille plus importante.

4.2 Résultats prévisionnels

Comptes de résultat prévisionnels	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus courants du portefeuille	250 000 €	280 000 €	310 000 €	350 000 €	390 000 €
Plus-values nettes sur opérations de cession	82 846 €	112 829 €	118 470 €	136 241 €	149 865 €
Provisions pour dépréciation du portefeuille	-150 000 €	-150 000 €	-150 000 €	-150 000 €	-150 000 €
1. Résultat sur gestion de portefeuille	182 846 €	242 829 €	278 470 €	336 241 €	389 865 €
2. Gestion de trésorerie	35 000 €	36 000 €	33 000 €	28 000 €	20 000 €
3. Coûts nets de fonctionnement	-160 000 €	-170 000 €	-180 000 €	-195 000 €	-205 000 €
Résultat net	57 846 €	108 829 €	131 470 €	169 241 €	204 865 €

4.3 Evolution prévisible de la trésorerie

L'activité d'investissement prévue pour la période nécessite une recapitalisation de la société, sous peine de ne pas disposer de la trésorerie suffisante pour financer son activité.

Plan de financement	2016	2017	2018	2019	2020
Trésorerie disponible en début de période	1 346 K€	2 381 K€	2 085 K€	1 715 K€	1 238 K€
Investissements financiers	1 100 K€	1 300 K€	1 500 K€	1 800 K€	2 000 K€
Autres investissements		15 K€			15 K€
Total des besoins	1 100 K€	1 315 K€	1 500 K€	1 800 K€	2 015 K€
Apports nets en capital	1 246 K€				
Cessions et remboursements	764 K€	874 K€	967 K€	1 140 K€	1 261 K€
Capacité d'autofinancement	125 K€	146 K€	163 K€	183 K€	205 K€
Total des financements	2 135 K€	1 020 K€	1 130 K€	1 323 K€	1 466 K€
Trésorerie en fin de période	2 381 K€	2 085 K€	1 715 K€	1 238 K€	688 K€

5 But de l'opération

Le principal objectif de l'augmentation de capital est de permettre à la société de disposer de fonds supplémentaires afin qu'elle puisse poursuivre et intensifier son action auprès des entreprises.

A son issue, Herrikoa devrait être en capacité de répondre correctement aux besoins de financement d'entreprises pour les cinq prochaines années et contribuer ainsi à la création et la sauvegarde d'emplois sur le territoire.

De plus, des moyens financiers renforcés lui permettront d'augmenter ses tickets d'investissement par entreprise et de participer ainsi des projets industriels plus importants, tout en continuant à financer les petites entreprises qui restent son cœur de cible.

En parallèle, la campagne qui sera engagée à cette occasion, doit être un facteur de mobilisation le plus grand nombre de citoyens dans un actionnariat actif pour le développement économique et la création d'emplois en Pays basque.

Enfin, cette opération doit participer à conforter l'image de la société auprès de la population.

5.1 Méthode de fixation du prix de souscription

Conformément à l'article 8.6 des statuts, le prix unitaire de souscription de l'action est déterminé par référence à l'actif net comptable de la société.

Pour l'application de cette méthode :

- le bilan de référence sera celui résultant des derniers comptes annuels établis et approuvés à la date de la souscription ;
- le prix de souscription sera fixé en fonction de l'actif net comptable après affectation du résultat résultant du bilan de référence ;
- le nombre de titres pris en compte est celui existant à la date de clôture de l'exercice dont les comptes servent de référence ;
- le prix de souscription qui sera ainsi fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire annuelle s'appliquera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle suivante.

L'assemblée générale du 19 décembre 2014, statuant conformément à l'article 8.6 des statuts, a fixé le prix de souscription de l'action à 2,80 €, soit 2 € de valeur nominale et 0,80 € de prime d'émission. Ce prix s'appliquera jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

5.2 Modalités de l'augmentation de capital

En application des statuts de la société et du fait de son capital variable, la gérance est habilitée à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par émission d'actions nouvelles dans la limite d'un capital plafond de cinq millions d'euros (5.000.000 €).

Le capital de la société étant variable :

- les associés ne bénéficient pas, dans les limites de variabilité du capital, d'un droit préférentiel de souscription lors de l'émission d'actions nouvelles décidée par la gérance ;
- le montant du capital souscrit pourra être inférieur au montant de l'émission prévu. Le capital social ne devra pas dépasser la limite du capital autorisé.

Afin d'atteindre le capital plafond de 5.000.000 €, la gérance a décidé d'augmenter le capital social par création de 473725 actions nouvelles émises au prix de 2,80 € par action, soit un montant total de souscription de 1.326.430 €.

La période de souscription est fixée du 1er novembre 2015 au 31 janvier 2016.

Les actions nouvelles devront être intégralement libérées lors de la souscription.

5.3 Date de jouissance

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance au 01/07/2015.



L'Alliance Egoitza

Jorlis Zentroa

64600 ANGELU

Tél : 05 59 25 37 30 - e-mail : info@herrikoa.com

www.herrikoa.eus

Résidence l'Alliance

Centre Jorlis

64600 ANGLET